



DH-SYSC-II(2018)09

02/03/2018

COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

COMITÉ D'EXPERTS SUR LE SYSTÈME DE LA CONVENTION EUROPÉENNE
DES DROITS DE L'HOMME
(DH-SYSC)

**GROUPE DE REDACTION SUR LA PLACE DE LA CONVENTION
EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME DANS L'ORDRE
JURIDIQUE EUROPEEN ET INTERNATIONAL
(DH-SYSC-II)**

3^e réunion

ANNOTATIONS SUR LE PROJET D'ORDRE DU JOUR

Strasbourg, bâtiment Agora, salle G01

Mardi 3 avril (9h30) – jeudi 5 avril 2018 (fin de la réunion : 13h00)

L'ordre du jour et les documents relatifs à la réunion sont disponibles sur le site

www.coe.int/cddh

E-mail: DGI-CDDH-Reform@coe.int

	Documents de référence concernant tous les points à l'ordre du jour :
DH-SYSC(2018)01	Mandat du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC) pour 2018–2019
DH-SYSC-II(2018)009	Annotations sur le projet d'ordre du jour
CDDH(2017)R88	Rapport de la 88 ^e réunion du CDDH (5–7 décembre 2017)
DH-SYSC(2017)R4	Rapport de la 4 ^e réunion du DH-SYSC (9-10 novembre 2017)
DH-SYSC-II(2017)R2	Rapport de la 2 ^e réunion du DH-SYSC-II (20–22 septembre 2017)
CDDH(2017)R87	Rapport de la 87 ^e réunion du CDDH (6–9 juin 2017)
DH-SYSC(2017)R3	Rapport de la 3 ^e réunion du DH-SYSC (10–12 mai 2017)
DH-SYSC-II(2017)R1	Rapport de la 1 ^e réunion du DH-SYSC-II (30–31 mars 2017)
CDDH(2015)R84 Addendum I	Rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme
CDDH(2015)004	Déclaration de Bruxelles
CDDH(2012)007	Déclaration de Brighton
CDDH(2011)010	Déclaration d'Izmir
CDDH(2010)001	Déclaration d'Interlaken
DH-SYSC(2016)009	Décisions adoptées lors de la 1252 ^e réunion des Délégués des Ministres sur le rapport du CDDH sur l'avenir à plus long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme (30 mars 2016)
CM/Res(2011)24	Résolution du Comité des Ministres CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail
	POINT 1 : OUVERTURE DE LA REUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX
	<u>Documents de travail :</u>
DH-SYSC-II(2018)OJ1	Projet d'ordre du jour
DH-SYSC-II(2018)OT1	Projet d'ordre des travaux
<i>Après l'ouverture de la réunion par la Présidente, Mme Florence MERLOZ (France), le Groupe est invité à adopter l'ordre du jour et l'ordre des travaux.</i>	

	POINT 2 : DEBAT SUR LE PROJET DE CHAPITRE SUR LE THEME 1, SOUS-THEMES ii) ET iii)
	<u>Documents de référence :</u>
DH-SYSC-II(2018)008	Commentaires sur le projet de chapitre sur le Thème 1 sous-thèmes ii) et iii), en vue de la 3 ^e réunion du DH-SYSC-II
DH-SYSC-II(2018)004	Contribution à la préparation du projet de chapitre du Thème 1, sous-thème ii) par le Contributeur M Marten Zwanenburg (<i>anglais uniquement</i>)
DH-SYSC-II(2018)006	Contributions volontaires externes de deux universités italiennes sur le Thème 1, sous-thèmes ii) et iii) (<i>anglais uniquement</i>)
DH-SYSC-II(2017)002	Contexte des travaux du DH-SYSC-II sur le futur Rapport du CDDH
	Point 2.1 : Sous-thème ii) - Responsabilité des Etats et extraterritorialité de la CEDH
	<u>Document de travail :</u>
DH-SYSC-II(2018)007	Projet de chapitre sur le Thème 1, sous-thème ii)
	Point 2.2 : Sous-thème iii) - Interaction entre les résolutions du Conseil de Sécurité et la CEDH
	<u>Document de travail :</u>
DH-SYSC-II(2018)005	Projet de chapitre sur le Thème 1, sous-thème iii)
<i>Le Groupe est invité à examiner les projets de chapitres sur le Thème 1, sous-thèmes ii) sur la responsabilité des Etats et extraterritorialité de la Convention européenne des droits de l'homme, et iii) sur l'interaction entre les résolutions du Conseil de Sécurité et la Convention européenne des droits de l'homme, tels que préparés par les Co-Rapporteurs pour le Thème 1.</i> <i>Dans ce cadre, le Groupe est invité à assister à une présentation par l'expert ad hoc M. Rick LAWSON, Professeur à l'Université de Leyde, sur le sujet de la responsabilité des Etats et extraterritorialité de la Convention européenne des droits de l'homme.</i>	
	POINT 3 : DEBAT SUR LE THEME 1, SOUS-THEMES i) ET iv)
	<u>Documents de référence :</u>
DH-SYSC-II(2017)002 (voir ci-dessus)	Contexte des travaux du DH-SYSC-II sur le futur Rapport du CDDH
	Point 3.1 : Sous-thème i) - Méthodologie d'interprétation de la Cour EDH et son approche du droit international
	Point 3.2 : Sous-thème iv) - Interaction entre le droit international humanitaire et la CEDH

Le Groupe est invité à tenir une discussion sur le Thème 1, sous-thèmes i) sur la méthodologie d'interprétation de la Cour européenne des droits de l'homme et son approche du droit international, et iv) sur l'interaction entre le droit international humanitaire et la Convention européenne des droits de l'homme.

Dans ce cadre, le Groupe est invité à assister à une présentation par l'expert ad hoc M. Sébastien TOUZÉ, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas, sur le sujet de l'interaction entre le droit international humanitaire et la Convention européenne des droits de l'homme.

	POINT 4 : ORGANISATION DES TRAVAUX FUTURS
	<u>Document de travail :</u>
DH-SYSC-II(2018)003	Projet de planning révisé des travaux du DH-SYSC-II
	• Point 4.1 : Planning révisé
	• Point 4.2 : Futurs invités

Le Groupe est invité à prendre toutes décisions nécessaires pour l'organisation de ses travaux futurs.

Concernant les futurs invités, le Groupe est invité à décider quels experts ad hoc éventuels il souhaite inviter à ses futurs réunions pour participer aux échanges lors de la réunion et pour faire des brèves présentations sur des thèmes spécifiques.

Il est rappelé que, lors de sa 88^e réunion, le CDDH a pris note des travaux en cours du Groupe, en particulier du projet de structure et du planning (doc. [CDDH\(2017\)R88](#), § 9) et a autorisé le Groupe à tenir une 7^e réunion supplémentaire en 2019.

En outre, en félicitant le nombre important d'États membres ayant participé à la 2^e réunion du Groupe, le CDDH a convenu qu'à l'avenir, les frais des représentants de ces États puissent également être pris en charge par le Conseil de l'Europe, sous réserve des disponibilités budgétaires et selon ce système de rotation :

- 3^e réunion (3–5 avril 2018) et 5^e réunion (mars 2019) : Albanie, Autriche, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Danemark, Finlande, Allemagne, Grèce, Fédération de Russie, Royaume-Uni.
- 4^e réunion (25–28 septembre 2018) et 6^e réunion (mai 2019) : Grèce, Pologne, Roumanie, Fédération de Russie, Serbie, Espagne, Suède, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni.
- 7^e réunion (septembre 2019) : Il est envisagé que le budget du Conseil de l'Europe prendra en charge l'ensemble des participants.

	POINT 5 : ADOPTION DU RAPPORT DE REUNION
	<u>Document de travail :</u>
DH-SYSC-II(2018)R3	Projet de rapport de la 3 ^e réunion du DH-SYSC-II (3–5 avril 2018)

Le Groupe est invité à adopter le rapport de la réunion.

* * *